

## Fugit Tempus

*Le temps fuit* irrémédiable, et il semble toujours que nous manquions de temps dans une mairie. Mille et une choses nous accaparent tour à tour et le bulletin municipal, tant attendu tarde toujours à venir. Ce qui fait qu'entre hier et aujourd'hui il faudrait rajouter bien des choses sans parler de demain qui se précise déjà.

Difficile en clair de se poser, la commune bouge et bouge vite. Vous lirez au long des articles ce qui s'est fait, je vais parler de ce qui se fera. Dans les semaines qui viennent vous découvrirez une nouvelle implantation dans la traversée d'Habère-Lullin. L'objectif est bien sûr de favoriser une vitesse adaptée par une série de dispositifs légers, modulables, adaptables qui rythmeront la traversée. Ces mesures font l'objet d'étude d'impact avant, pendant et après. A cela s'ajoutent des contrôles de vitesse renforcés et nous devrions obtenir un résultat probant. Probant pour qui ? Les riverains bien sûr qui ont régulièrement à souffrir des vitesses excessives pratiquées en ce qu'elles représentent de danger mais aussi de bruit. Les piétons, peu nombreux au demeurant mais souvent contraints à filer doux et bas dans l'accotement, les cyclistes qui ont maintes fois relevé le danger des quilles de milieu de chaussée. Nous espérons trouver, non pas la solution idéale mais tout au moins une solution confortable pour le plus grand nombre.

Autre sujet d'actualité, la création d'un espace commercial : le conseil municipal se penche sur cette question et envisage diverses possibilités. Aménagement d'un bâtiment existant ? Construction d'un local spécifique ? Nous ne savons pas encore de quoi sera fait ce nouveau local, mais nous commençons à défricher le terrain. Des contacts sont pris avec les chambres de commerce et la chambre des métiers, des études sont lancées au niveau de la communauté de communes et nous espérons pouvoir intégrer ce projet dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) Intercommunal qui est en cours de montage. Ce qui est sûr c'est que nous nous orientons vers un projet de commerce multiservices auquel pourrait être adjoint un ou deux autres locaux commerciaux. Nous souhaitons voir évoluer rapidement ce dossier pour pouvoir faire la mise en œuvre dès janvier 2011. Lorsque nous aurons traité cela il restera encore à penser au Presbytère et à la Fruitière. Deux gros dossiers qui ne verront pas le jour avant de longs mois.

Pour finir j'aimerais parler d'un sujet qui me tient à cœur et qu'il n'est guère plaisant d'évoquer, mais que je ne veux pas passer sous silence, car ce sont très directement vos impôts qui sont touchés. Je veux parler des très nombreuses dégradations que nous observons depuis quelques mois sur des édifices communaux ou le long du parcours santé. Il est proprement affligeant de constater régulièrement que les panneaux de bois sont cassés et brûlés, que les arbres sont massacrés. Nous sommes contraints de fermer les toilettes publiques, de remettre au propre ce qui a été sali, de passer des commandes pour restaurer les lieux.

*suite page 4 ...*

## Adieu SIVOM, bonjour Com' Com'

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier le SIVOM de la Vallée Verte a cédé la place à la Communauté de Communes de la Vallée Verte. C'est un peu plus qu'un simple changement de nom : cela veut dire aussi une évolution dans les compétences qui sont transférées de notre commune vers ce qui est désormais un EPCI (établissement public à fiscalité propre) : le SIVOM gérait déjà les ordures ménagères, le gymnase intercommunal, la piscine, les transports scolaires, le soutien à différentes structures comme l'école de musique et l'ADMR. S'y ajoutent désormais la gestion des écoles maternelles, les actions en matière de développement économique, le développement des énergies renouvelables, certaines voiries « d'intérêt intercommunal » (notamment la route d'accès à la déchetterie).

Cela signifie également l'apparition d'une nouvelle ligne sur les feuilles d'imposition au titre de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, dont une part alimentera désormais le budget de la Communauté de Communes.

La situation budgétaire de notre commune est cette année fort heureusement plus confortable que celle de 2009 : alors qu'une hausse importante des taxes communales avait été nécessaire l'an dernier pour résorber le déficit de l'année 2008 (lui-même consécutif des frais exceptionnels engendrés par les crues de juillet 2007), une baisse significative des taux communaux a pu être votée lors du Conseil municipal de mars dernier, qui compensera en grande partie les nouvelles charges liées à la création de la Communauté de communes.

# RETOUR SUR LES COMMEMORATIONS DE FIN D'ANNEE

## Le 11 novembre

C'est notre commune qui a accueilli cette année les cérémonies du 11 novembre de la Vallée Verte.

Plusieurs décorations ont été décernées et les jeunes pensionnaires de l'Espérance ont apporté une contribution remarquable en interprétant La Marseillaise.



## Commémoration de la tragédie de Noël

La cérémonie commémorative de la tragédie de Noël 1943, le 27 décembre dernier a été marquée cette année par la participation d'un groupe d'élèves du collège de Boège. Deux classes de troisième conduisent en effet depuis avril 2009 un projet de création d'un film documentaire sur la vie en Vallée Verte pendant la seconde guerre mondiale.

C'est donc tout un travail de recherche documentaire, de collecte de témoignages sur les événements forts dont la Vallée fut le théâtre pendant cette période, certains particulièrement tragiques comme le massacre de la nuit de Noël 1943 au Château d'Habère-Lullin, d'autres héroïques comme les parachutages à Ajon ou aux Moises.

Tous ces événements, mais aussi les petits faits de la vie quotidienne, les difficultés, les petites joies... appartiennent à une histoire récente qui est au cœur du travail documentaire proposé. Ce projet est évidemment aussi l'occasion de former les élèves aux techniques du tournage et du montage de documentaires, mobilisant, après les enseignants d'histoire-géographie et de français qui ont initié cette démarche, les professeurs d'art plastique, de musique et de franco-provençal.

Ce travail devrait aboutir à l'édition d'un DVD et à une projection publique dans le courant du mois de juin, à la salle des fêtes de Boège.

Le dimanche 27 décembre dernier, une quinzaine d'élèves a contribué à la commémoration, par la lecture solennelle des noms des victimes mais aussi celle d'une lettre d'un jeune condamné, particulièrement touchante (ci-contre).

### Lettre d'un jeune condamné

Chère maman, grand-mère, chers frères et sœurs

C'est une main ferme et solide qui vous écrit, de la peur aucune, juste de la tristesse de partir sans pouvoir vous embrasser. Oui, car voilà dix minutes, je viens d'apprendre que je vais être fusillé. Pourquoi ? pour avoir été trop bon français. Je vous dis adieu.

Ne pleurez pas inutilement. Que Jacques et Bernard soient bien sages. Qu'ils se conduisent en bons français.

Moi, j'ai fait mon devoir, j'ai payé de ma vie, j'ai payé la part de toute la famille à la France. Je pense que dans quelques temps, vous serez heureux.

Et toi, chère maman chérie, du courage, tu sais il me peine.

Pense à moi mais sans révolte, sois fière. Tu sais petite maman je t'aime beaucoup, mon plus grand désir serait de me sentir serré dans tes bras comme quand j'étais petit, mais enfin, n'en parlons plus, c'était mon destin.

Je vous quitte tous, petite maman, chère grand-mère, Odette, Malou, Bernard et Jacques, en vous serrant bien fort contre mon cœur et en vous embrassant affectueusement.

Dans deux heures, je ne serai plus mais je serai mort en bon français.

Un qui vous aime,

Jean

# CONSTRUCTIONS ET PROJETS

## Le nouvel immeuble au Pessey

La construction du nouvel immeuble au Pessey est déjà bien avancée. C'est la société Alpes Habitat qui est le maître d'ouvrage de cet ensemble de 12 logements, du T3 au T5 duplex, pour moitié en location-accession, pour l'autre en location simple.

Le principe de la location accession (PSLA) permet à des ménages à revenus modestes de devenir progressivement propriétaires de leur logement. Cette formule comporte de nombreux avantages (TVA réduite à 5,5% au lieu de 19,6%, exonération de taxe foncière pendant 15 ans, prêt à taux zéro, frais de notaires réduits...).



Accessible sous condition de ressources et sous réserve de l'accord de la banque partenaire, le futur acquéreur signe un « contrat préliminaire de réservation » avec Alpes Habitat. A l'entrée dans les lieux (prévue courant octobre 2010) un « contrat de location-accession » est signé. Au terme de 2 mois et jusqu'à 5 ans, le locataire accédant peut devenir propriétaire en levant l'option d'achat, à des conditions qui sont connues dès le départ.

Les prix d'acquisition vont de 165 à 250 000 euros (respectivement pour un T3 et pour le T5).

## Un projet d'extension pour la MARPA

L'association « La Clairière », gestionnaire de la MARPA, souhaite depuis quelques années, épondre aux nouvelles demandes d'accompagnements des personnes âgées et développer son projet associatif.

Elle est accompagnée par le Dispositif Local d'Accompagnement de la Haute-Savoie (DLA). Une étude financée par le Conseil général, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), le DLA ainsi que la Communauté de communes de la Vallée Verte a permis de réaliser un bilan juridique, fiscal, financier et social de l'association. En deuxième partie de l'étude, le groupe de travail a défini et présenté fin 2009 un avant-projet :

- extension de l'établissement MARPA passant de 18 à 24 places (soit la construction de 6 logements)

- mise en place d'un accueil de jour (l'accueil de jour peut offrir à des personnes qui sont à leur domicile une activité et la possibilité de rencontrer d'autres personnes ; cela peut permettre aussi aux familles d'avoir un moment de pose.)

- un accueil temporaire

- une salle polyvalente

- une antenne du SIAD (Soins Infirmiers à Domicile)

Ce projet pourrait permettre à l'association un meilleur équilibre budgétaire, la taille actuelle de la structure contraignant l'association à une gestion de l'équipement au minimum.

## Le Grand Clos

Plusieurs parcelles communales sont en vente dans le secteur du Grand Clos.

Il s'agit de poursuivre le lotissement démarré il y a déjà plusieurs années.

Tous renseignements en Mairie.

## Comment nommer nos rues ?

Poussés par l'augmentation de la population, et à la demande de différents organismes (La Poste, les pompiers, les entreprises livrant à domicile...) une réflexion est en cours pour numéroter les maisons et nommer les voies et accès du village.

Il s'agit d'une part d'officialiser des noms d'usage actuels mais également de créer de nouvelles appellations si nécessaire.

## MAIS AUSSI...

### Les composteurs arrivent...

La Communauté de communes de la Vallée Verte a décidé, avec le soutien du SIDEFAGE et de l'ADEME, de favoriser le compostage à domicile en mettant à disposition (moyennant une participation de 20 euros) des composteurs individuels.

Le compostage à domicile permet de limiter les quantités de déchets collectés et traités par la collectivité tout en auto-produisant un engrais naturel de qualité et non polluant. 67 habitants de notre commune se sont engagés.

### Jeux Intervillages

La prochaine rencontre Intervillages de la vallée se tiendra chez le vainqueur de l'édition précédente c'est-à-dire... chez nous, à Habère-Lullin.

Cela se passera le 11 juillet prochain, dans le Parc de la Mairie.

Tous les candidats, à la compétition comme à l'aide à l'organisation, sont les bienvenus.

## UN REPAS DES AINES FORT ANIME

Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'invitation du CCAS ce dimanche 24 janvier, pour le repas annuel des aînés de la commune.

Une occasion pour chacun de partager un moment de convivialité, des retrouvailles pour d'autres et pour tous le souvenir d'une journée agréable.

Le repas avait été concocté par Christophe Bouvier, le boucher, et le Conseil municipal s'essayait au service...

C'est le Baron des Habères qui assurait une ambiance musicale ; c'est ainsi que de nombreux convives ont pu participer à une chenille endiablée lancée par Nano Sermet qui, ne doutant de rien, rencontrait un franc succès !

Vers 17 heures, cet après-midi festif s'est achevé et, comme autant d'encouragements au CCAS, nombreux ont émis le souhait de se retrouver bien vite ! Pourquoi pas à l'occasion d'un Thé dansant ? A suivre...



### Aménagements pour la sécurité routière

La commune a fait l'acquisition de panneaux indicateurs de vitesse qui viennent d'être installés sur la RD12. Les « distraits » qui se laissent trop souvent emporter par leur élan dans cette grande ligne droite se verront ainsi rappeler que la limite de vitesse est bien de 50 km/h à cet endroit.

Ce nouveau dispositif devrait être prochainement complété, à l'initiative de la commune, par un aménagement de voirie, sensé être « provisoire » en attendant l'aboutissement du dossier « traversée de village ». Ce dernier est entre les mains du Conseil général depuis désormais plusieurs mois...

Concernant l'aménagement du carrefour des Mâcherets sur la RD40, une demande de renfort de signalisation avait été faite au Conseil général (qui est maître d'ouvrage) il y a un an. La réponse proposée, après un diagnostic sécurité, est que les coûts d'aménagement nécessaires pour « approcher les distances de visibilité recommandées » sont « totalement disproportionnés », remarquant au passage que « l'on ne déplore pas d'accident grave à ce jour »... La proposition qui est faite par le Conseil général consisterait à classer en agglomération le tronçon concerné pour mettre en place une limitation à 50 km/h et au passage... en transférer la charge à la commune.

*Le bulletin municipal est imprimé sur papier PEFC*

... suite de la page 1

Mis bout à bout, tout cela à un coût et il n'est pas acceptable que la collectivité ait à payer pour des individus peu scrupuleux et pas respectueux du tout des autres. Je me suis beaucoup interrogée sur cela et sur les solutions possibles. Il est bien difficile de mettre un gardien derrière chaque arbre et je pense malheureusement que la seule réponse restera la sanction et que comme beaucoup d'autres nous en viendrons à rétablir dans ses fonctions un garde champêtre. En attendant il n'est pas de la seule responsabilité des élus de veiller au bien public, vous pouvez aussi vous permettre de reprendre celles ou ceux qui par désœuvrement ou lassitude ou méconnaissance se laissent aller à dégrader les espaces publics.

Que cela ne vous empêche pas de profiter pleinement de l'été des balades si nombreuses à faire, des sentiers oubliés à redécouvrir et même de nous rejoindre le 11 juillet pour les jeux intervillage au parc de la mairie, pour passer un moment convivial et riche en émotions. Bel été à tous.

Marielle Duret

### La mairie en pratique

Tel : 04 50 39 50 85 / fax : 04 50 39 59 37  
e-mail : [accueil@habere-lullin.fr](mailto:accueil@habere-lullin.fr)  
site internet (**nouvelle formule !**) :  
**[www.habere-lullin.fr](http://www.habere-lullin.fr)**

Horaires d'ouverture au public :  
Mardi de 13h30 à 18h00, mercredi de 9h00 à 11h45, samedi de 8h30 à 11h45.

Permanences en Mairie :  
Maire : samedi matin de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous  
Maires-adjoints : sur rendez-vous

### Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture :  
Lundi et mercredi de 16h00 à 17h30  
Samedi de 10h00 à 12h00